

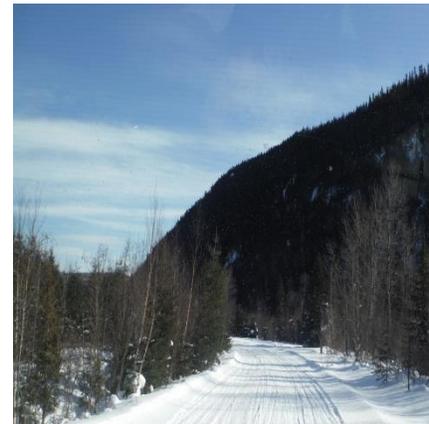
M.R.C. DU FJORD-DU-SAGUENAY

*Une qualité de vie  
à portée de la nature!*

317 P  NP  DM46

Projet d'ouverture et d'exploitation  
de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

6211-08-006



Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE)

Ouverture et exploitation de la  
mine d'apatite du Lac à Paul

Mémoire déposé par la  
MRC du Fjord-du-Saguenay le 22 mai 2015



# Table des matières

<b>1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY .....</b>	<b>1</b>
1.1 Territoire .....	1
1.2 Population et économie.....	1
<b>2. CONFORMITÉ DU PROJET AUX OUTILS DE PLANIFICATION DE LA MRC .....</b>	<b>2</b>
2.1 Schéma d'aménagement et de développement .....	2
2.2 Règlements d'urbanisme des territoires non organisés (TNO) .....	3
<b>3. NÉCESSITÉ DU PROJET DANS LA STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA MRC.....</b>	<b>3</b>
Recommandation 1 .....	5
<b>4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE POSITIONNEMENT D'UN ÉCOPARC INDUSTRIEL À VOCATION RÉGIONALE .....</b>	<b>5</b>
Recommandation 2 .....	6
<b>5. LE TRANSPORT DU CONCENTRÉ .....</b>	<b>6</b>
Recommandation 3 .....	8
<b>6. LES IMPACTS DU TRANSPORT SUR LES ACTIVITÉS EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC .....</b>	<b>8</b>
6.1 Les impacts sur les usagers de la route .....	8
Recommandation 4 .....	8
6.2 Les villégiateurs localisés en bordure du scénario de transport.....	8
Recommandation 5 .....	9
6.3 Transport lors des saisons printemps, été et automne .....	9
Recommandation 6 .....	10
6.4 Utilisation de la route R0253 .....	11
Recommandation 7 .....	11
6.5 Transport hivernal.....	11
Recommandation 8.....	12

<b>7. ZONE DE TRANSPORT ET CAMPS DE RELAIS.....</b>	<b>12</b>
Recommandation 9 .....	13
<b>8. CONCLUSION .....</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 1 – CARTE DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-</b>	
<b>                  SAGUENAY .....</b>	<b>15</b>

# 1. PRÉSENTATION DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

## 1.1 Territoire

Située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay partage la superficie régionale avec les trois MRC du Lac-Saint-Jean et la Ville de Saguenay. Partie intégrante de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et localisée à un peu plus de 500 km de Montréal et de 200 km de Québec, la MRC du Fjord-du-Saguenay s’identifie aux régions dites périphériques ou encore aux régions ressources du Québec. Elle veille au développement de la partie la plus à l’est du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Créée en 2002, sa superficie totale est de 44 004 km<sup>2</sup>, soit la 3<sup>e</sup> plus grande du Québec. De cette superficie, 5 068 km<sup>2</sup> sont constitués de lacs et de rivières. Elle regroupe 13 municipalités réparties dans le Haut-Saguenay et le Bas-Saguenay et administre trois territoires non organisés. Ce vaste territoire est scindé en deux, d’est en ouest, par la rivière Saguenay<sup>1</sup>. Une portion de 33 000 km<sup>2</sup>, soit 75 % du territoire de la MRC, est située au nord du 49<sup>e</sup> parallèle soit le territoire désigné par le gouvernement du Québec comme faisant partie du Plan Nord.

## 1.2 Population et économie

La MRC dénombre une population de 21 742 habitants. En excluant les territoires non organisés (TNO), qui sont constitués des grands territoires publics occupés de façon saisonnière, la population est répartie sur 3 540 km<sup>2</sup>, soit l’équivalent de seulement 8 % du territoire de la MRC. Près de 92 % de cette superficie constitue un vaste couvert forestier en terres publiques majoritairement situé dans la partie nord en TNO Mont-Valin. Il importe de considérer que la MRC, au même titre que la région, comporte une structure démographique qui dénote une progression des personnes de 65 ans et plus comparativement à celles de 15 ans et moins. Cette situation, en termes de main-d’œuvre disponible, lorsqu’elle est associée au faible apport de l’immigration au sein du territoire accentue le vieillissement de la population. Néanmoins, selon les prévisions démographiques de l’Institut de la Statistique du Québec, la MRC sera celle qui connaîtra la plus forte croissance de sa population d’ici 2036 (12 %). En 2014, la MRC dénombre un total de 876 entreprises qui procurent 6 238 emplois, majoritairement à temps plein.

---

<sup>1</sup> Voir carte du territoire à l’annexe 1

Les secteurs d'activité portent principalement dans les domaines du tourisme, des services et de l'exploitation des ressources naturelles, le deux tiers des entreprises (soit 558) comptent moins de 4 employés.

## **2. CONFORMITÉ DU PROJET AUX OUTILS DE PLANIFICATION DE LA MRC**

### **2.1 Schéma d'aménagement et de développement**

La tendance des marchés économiques mondiaux et les nouvelles valeurs de nos sociétés amènent inévitablement des changements dans les façons de voir et de faire le développement. La MRC du Fjord-du-Saguenay considère qu'elle doit s'appuyer principalement sur ses grandes forces, ses éléments distinctifs, pour créer du développement. L'une d'elles réside dans la présence de ressources naturelles sur son territoire qui sont peu mises en valeur. En ce sens, le schéma d'aménagement énonce que la MRC compte sur les ressources naturelles, particulièrement celles présentes sur ses TNO, pour contribuer au développement de la richesse en faveur de toute sa collectivité. La forêt, l'eau, l'agriculture et le minéral demeurent des moteurs forts pour soutenir l'emploi. Le développement de ces filières doit toutefois se réaliser harmonieusement avec les activités présentes au sein du territoire telles que la villégiature et le tourisme.

Pour la MRC, le projet proposé par l'entreprise Ariane Phosphate dans le secteur du Lac à Paul s'inscrit dans cette perspective. Localisé sous l'affectation forestière du schéma d'aménagement et de développement de la MRC, le territoire dans ce secteur est donc dominé par la couverture forestière et comprend de nombreux lacs et cours d'eau, des corridors dédiés au transport d'énergie et des titres miniers. Ce territoire comprend également des parties de territoire sous gestion faunique, telles que des pourvoiries, et comporte des aires protégées et des territoires d'intérêt sous différents statuts. Ce territoire est aussi reconnu pour son potentiel énergétique (hydroélectrique, éolien, biomasse et autres). D'innombrables chemins forestiers sillonnent également ce territoire.

Parmi les usages compatibles, le schéma d'aménagement identifie les usages associés à l'exploitation des ressources naturelles, les usages industriels de première et deuxième transformation des ressources naturelles, ainsi que l'industrie extractive.

## 2.2 Règlements d'urbanisme des territoires non organisés (TNO)

Le site minier est localisé dans la zone 19-F du règlement de zonage numéro 15-332 entré en vigueur le 14 avril 2015. Dans cette zone, les usages « industrie manufacturière (I1, reliés directement à l'exploitation des ressources en place) » et « l'industrie extractive (I4, extraction du minerai) » y sont autorisés.

### 3. NÉCESSITÉ DU PROJET DANS LA STRATÉGIE DE POSITIONNEMENT ET DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DE LA MRC

Il est connu que la région vise à diminuer sa dépendance envers la grande entreprise en matière de création d'emploi notamment celle du bois et de l'aluminium. Territoire majoritairement sous couvert forestier et de propriété publique, celui de la MRC est encore particulièrement touché par la crise forestière des dernières années. L'économie de notre région est dépendante de la grande entreprise, qui elle, subit les conditions des marchés étrangers et la réorganisation des processus d'attribution du bois. Puisqu'une portion importante de l'économie de la MRC est axée sur l'exploitation des ressources naturelles (forestières, agricoles et hydrauliques), le phénomène de mondialisation des échanges économiques provoque des fluctuations cycliques qui touchent directement la croissance des entreprises et affecte d'autant l'économie régionale.

Centrée sur la production forestière, l'exploitation des territoires non organisés (TNO) de la MRC doit dorénavant permettre, dans une notion de développement durable, une utilisation plus polyvalente de ce territoire. La MRC se dirige maintenant vers le développement d'activités liées au tourisme, à la récréation extensive, à la chasse et à la pêche, à la production énergétique, à l'activité minière et extractive de même qu'à la protection des territoires offrant un intérêt particulier tout en s'assurant que ces activités se pratiquent de façon harmonieuse, compte tenu des particularités et des potentiels du milieu.

Parmi les filières émergentes que compte la structure économique de la région (aluminium, hydroélectricité, agroalimentaire, métaux et métallurgie et le tourisme d'aventure et l'écotourisme), les filières hydroélectriques, agroalimentaires et de tourisme d'aventure/écotourisme peuvent se développer à partir des ressources de la MRC. Les filières de la construction, du tourisme et de l'exploitation forestière sont déjà assez bien développées. Il faudra miser davantage sur l'essor des filières minières et énergétiques. Service Canada prévoit d'ailleurs que l'emploi dans le secteur

primaire croîtra dans la région uniquement par les emplois créés par l'industrie minière tandis que les emplois dans l'industrie agricole et dans l'industrie forestière sont évalués à la baisse. À notre avis, il est donc primordial pour toutes les organisations et les entreprises d'être proactives dans la planification de projet tel que celui d'Arianne Phosphate afin d'être mieux disposées à profiter des opportunités offertes par les marchés économiques.

Les chiffres fournis par l'entreprise sur le projet sont très significatifs et porteurs d'un avenir économique encourageant pour notre territoire. L'entreprise Arianne Phosphate estime que lorsque la mine sera en exploitation, environ 375 personnes seront employées. Ce nombre exclut les emplois créés pour le transport du produit fini et les services de soutien aux opérations. L'entreprise calcule des retombées économiques supérieures à 12 G\$ pour l'ensemble du Québec. Pour la région, leur calcul prévoit des retombées économiques de 2,6 G\$ sur la durée de vie du projet. Dans ce contexte, l'annonce d'un projet minier dans le secteur du Lac à Paul constitue sans équivoque une avenue de développement et d'investissements majeurs pour la MRC et la région.

Dans les faits, les retombées économiques à court, moyen et long termes du projet d'Arianne Phosphate seront substantielles et généreront pour la MRC des opportunités d'affaires tant au niveau industriel, commercial que des services.

Notons :

- L'aménagement potentiel d'un terminal portuaire accessible à seulement 8 km d'une zone industrielle en développement qui ouvrira selon nous de nouveaux créneaux pour l'implantation d'entreprises et stimulera les exportations en positionnant le projet d'écoparc industriel envisagé par la MRC dans un contexte international;
- L'amélioration de l'infrastructure routière sur plus de 200 km en TNO qui augmentera l'accessibilité au territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay et, conséquemment, à tout son potentiel de développement récréotouristique et de projets associés au Plan Nord.
- Enfin, soulignons que la route 172 constitue un lien important vers Tadoussac et la région de la Côte-Nord puisque près de 6 000 passages sont quotidiennement comptés en période estivale.

## RECOMMANDATION 1

Pour améliorer les conditions de succès de sa stratégie industrielle, la MRC compte sur la collaboration d'Ariane Phosphate pour :

- Le maintien de la Table de consultation formée par l'entreprise le 17 juin 2014;
- Sa participation à un comité de diversification économique, afin de combler les besoins particuliers de l'entreprise durant la construction et l'exploitation de la mine et de maximiser les retombées sur le territoire de la MRC.

## 4. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ET DE POSITIONNEMENT D'UN ÉCOPARC INDUSTRIEL À VOCATION RÉGIONALE

L'entreprise Ariane Phosphate projette l'exploitation d'un gisement d'apatite dans le secteur du Lac à Paul du TNO Mont-Valin de la MRC. Il s'agit, selon l'entreprise, du plus important projet de mine d'apatite au Canada.

Il est clair que l'investissement d'une telle envergure générera des opportunités d'affaires pour le développement de nouvelles entreprises et la MRC (voire même la région), doit planifier stratégiquement son offre industrielle afin de maximiser ce levier de développement économique qui amène, comme grand projet, un nouveau souffle à la région.

Sur la prémisse que ce projet de développement économique sera structurant dès qu'il aura été approuvé par les instances gouvernementales, la MRC, de concert avec la municipalité de Saint-Fulgence, veut créer, sous la forme d'un écoparc industriel, un nouveau secteur d'activité économique.

Le territoire visé par le projet est le site de la scierie de Produits forestiers Résolu (PFR). Ce site est localisé sur la route régionale 172 et fait intersection avec la route forestière R0200 aux limites conjointes des municipalités de Saint-Fulgence et de Sainte-Rose-du-Nord. Cette route R0200 constitue la porte d'entrée principale de tout le territoire public localisé au nord de la MRC et donne accès aux ressources naturelles ainsi qu'aux activités récréatives et touristiques du grand ensemble géographique que constituent les monts Valin. Pour la MRC, cette artère principale en TNO représente l'accès au territoire à privilégier pour accéder aux ressources de toute cette partie

de 33 000 km<sup>2</sup> qui fait partie du territoire du Plan Nord désigné par le gouvernement. Étant connectée directement au réseau routier québécois supérieur (routes 172, 175 et 138), et peut-être éventuellement à un accès maritime qui ouvrirait la porte à une desserte internationale, cette route devient une condition de succès essentielle au développement économique de la MRC.

En résumé, ce projet de conversion d'un site industriel existant promu sous la forme d'un écoparc amènera la création d'un nouveau pôle industriel plus diversifié économiquement. Il est incontournable pour la MRC que ce site soit développé en concertation et en cohérence avec les activités récréotouristiques existantes et qu'il n'entrave pas le potentiel de croissance de ce créneau également porteur pour la région. En termes de retombées économiques, la MRC voudra convenir rapidement avec l'entreprise Ariane Phosphate de l'identification des besoins particuliers qui permettront de maximiser les bénéfices dans la MRC pendant la construction et l'exploitation du site.

## RECOMMANDATION 2

La MRC du Fjord-du-Saguenay souhaite la collaboration d'Ariane Phosphate :

- dans la mise en œuvre par la MRC de sa stratégie de développement industrialoportuaire puisqu'elle portera directement sur l'établissement d'un nouveau pilier d'activités économiques pour la région, celui-ci étant initié par l'éclosion du projet de mine;
- pour encourager et stimuler la tenue d'activités de regroupement régional et provincial à teneur industrielle et liée aux activités spécifiques sur le territoire;
- pour favoriser la création et le maintien de liens entreprises-écoles-centres de formation et centres d'innovation.

## 5. LE TRANSPORT DU CONCENTRÉ

L'entreprise a fait le choix de transporter le minerai entre le site minier du Lac à Paul et Saint-Fulgence par camion hors norme en utilisant les routes forestières des Monts-Valin sur une distance avoisinant les 200 km.

La voirie forestière utilisée est la principale porte d'entrée au territoire du Mont-Valin. La crise forestière a contraint la grande entreprise à diminuer les activités de prélèvement de la matière ligneuse en forêt. Comme conséquence, plusieurs dizaines de kilomètres de chemin ont été laissés sans entretien pendant de longues périodes,

réduisant ainsi l'accessibilité au territoire. Pour contrer le phénomène, la MRC contribue financièrement à l'entretien de la voirie forestière depuis plusieurs années en y concédant des sommes appréciables provenant du programme Volet II et du programme d'aide financière à la trentaine d'associations de villégiateurs présentes sur le territoire de la MRC. La MRC a versé 835 000 \$ en 2013 et 2014 dans le cadre de sa politique d'aide financière applicable aux TNO portant sur l'entretien des chemins d'accès aux secteurs de villégiature.

Malgré les investissements, l'état général du réseau routier demeure préoccupant pour un bon nombre d'utilisateurs et la MRC. La grande étendue du réseau et les coûts élevés d'entretien constituent les principales difficultés éprouvées par les gestionnaires du territoire. Pour maintenir, voire améliorer la qualité du réseau routier qui donne accès aux activités récréatives et à la villégiature disséminées sur le territoire, la MRC compte réaliser un plan d'entretien de la voirie forestière. Ce plan suggérera des cibles d'interventions prioritaires d'entretien ainsi que le partenariat financier qu'il nécessitera.

Avec le projet d'Arianne Phosphate, la MRC croit que le réseau de chemins forestiers existant peut devenir l'artère principale permettant de développer et d'accéder au Grand Nord québécois. Vue à l'échelle du Québec, la MRC occupe une position centrale entre l'Abitibi et la Côte-Nord. Un lien est-ouest pourrait s'arrimer pour compléter le lien interrégional. Le développement du nord du Québec en passant par la MRC viendrait appuyer la vision de la MRC du Fjord-du-Saguenay qui souhaite développer le potentiel récréotouristique et énergétique reconnu pour le TNO Mont-Valin dans l'axe des monts Valin / monts Otish. Le maintien d'une route de classe 1A entretenue et ouverte à l'année par Arianne Phosphate constituerait à coup sûr un atout pour consolider l'offre récréotouristique ceci particulièrement pour les gestionnaires de territoire faunique et pour plusieurs pourvoies.

Comme le prévoit l'entreprise, la mise en place d'un relais principal dans le secteur du kilomètre 83 pourrait faire office de relais multifonctionnel. Il pourrait ainsi comporter un segment commercial intégrant de l'hébergement, de la restauration, un dépanneur et une station d'essence, de même qu'un segment industriel associé à l'entretien de la machinerie et celui de la route. Avec le projet, on conçoit qu'un tel relais pourrait offrir une diversité plus affirmée. Les relais intermédiaires envisagés dans le projet comprendront des équipements plus limités.

Au cours des derniers mois, la MRC a collaboré avec l'entreprise pour évaluer l'état et la capacité des routes R0200 et R0253 en vue de leur utilisation pour le transport du minéral.

### RECOMMANDATION 3

La MRC mise sur la réalisation de ce projet pour solliciter et demander à l'entreprise Ariane Phosphate de continuer ce partenariat et de joindre, de même que de soutenir les 2 comités d'entretien administrés par la MRC.

## 6. LES IMPACTS DU TRANSPORT SUR LES ACTIVITÉS EN TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC

### 6.1 Les impacts sur les usagers de la route

Ariane Phosphate a approché la MRC pour déterminer un tracé de transport qui utiliserait le réseau de chemin existant. Le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) avait alors donné comme directive, à la minière, d'utiliser le réseau de chemin existant afin de minimiser les impacts du projet sur la faune. Le MERN avait également soulevé le fait que le réseau de chemin forestier était suffisamment développé pour ne pas construire de nouveaux chemins.

L'arrivée probable d'Ariane Phosphate comme usager de la route R0200/R0253 engendre certaines inquiétudes de la part des utilisateurs surtout que la circulation des camions récréatifs a augmenté considérablement depuis cinq ans et, ceci, malgré un entretien souvent limité.

Il est évident que des mesures particulières devront être prises afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers, tout en assurant la fluidité du transport.

### RECOMMANDATION 4

La MRC demande à Ariane Phosphate d'établir un scénario de chemins qui minimisera les impacts sur les occupants du territoire ainsi que sur les activités qui s'y pratiquent.

### 6.2 Les villégiateurs localisés en bordure du scénario de transport

Afin de déterminer les villégiateurs qui seront affectés de façon plus importante, nous avons effectué, en collaboration avec l'entreprise Ariane Phosphate, une sélection d'emplacements qui se situe à une distance de moins de 200 m du chemin qui sera utilisé pour le transport lourd. Considérant que la

plupart des terrains ont une profondeur de 80 m, une sélection des terrains inclus dans un périmètre de 200 m nous assurait de ne pas passer à côté d'un terrain adjacent à la route.

Cette sélection a permis d'identifier 50 emplacements de villégiature privée. Ces 50 emplacements de villégiature ont été inspectés sur la base des critères identifiés au document « *Principes et critères guidant l'analyse des cas de relocalisation d'emplacements de villégiature privée sur le territoire public* ». Les inspections ont été réalisées les 8, 9, 15 et 16 juillet 2014. Lors des inspections, il a été constaté que 10 emplacements de villégiature étaient susceptibles d'être admissibles à une analyse de relocalisation. Il a également été constaté que 4 emplacements de villégiature n'étaient pas admissibles à une relocalisation, mais comportaient certains éléments qui faisaient en sorte que le transport du minerai allait avoir des impacts jugés importants.

Il est possible que lors de la mise à niveau de la route, certains autres villégiateurs deviennent admissibles à une analyse de relocalisation résultant d'une modification significative du tracé lors de sa mise à niveau.

#### **RECOMMANDATION 5**

La MRC demande que ces emplacements de villégiature étant susceptibles d'être admissibles à une analyse de relocalisation soient réévalués après la mise à niveau du chemin et lorsque le scénario définitif sera connu.

### **6.3 Transport lors des saisons printemps, été et automne**

Afin de soutenir le transport du minerai, la route entre le site minier et Saint-Fulgence devra être mise à niveau. Il est prévu par l'entreprise de créer un lien routier ayant une surface de roulement de 10 m. L'axe de transport du minerai sera entretenu à l'année et il est prévu l'aménagement d'un relai principal et de 2 camps satellites.

De plus, afin de soulager la pression sur l'axe de transport du minerai, il est prévu au projet d'acheminer l'approvisionnement et les travailleurs vers le site minier en passant par la route des Passes-Dangereuses. Il est également prévu de ne pas effectuer de transport pendant les fins de semaine afin de diminuer les impacts du transport lourd en période de pointe.

## RECOMMANDATION 6

La MRC demande à Ariane Phosphate de respecter les engagements pris qui visent à améliorer la sécurité des usagers de la route. Il est primordial de s'assurer que ces engagements soient respectés.

Les engagements sont les suivants :

- Circulation des camions : vitesse variant de 35 à 65 km/h;
- Aucune circulation des camions à partir de 15 h le vendredi, jusqu'au dimanche soir, 18 h;
- Aménagement de zones de dépassement;
- Signalement par ondes radio;
- Nouvelle signalisation adaptée;
- Installation de pancartes lumineuses dynamiques (affiches parlantes satellites);
- Aménagement de zones de stationnement pour motoneigistes et quadistes;
- Installation d'une boîte noire sur les camions et sur les remorques;
- Surveillance (patrouille) sur la route.

La diffusion de messages sur un poste de radio réservé pourrait permettre d'informer les usagers qui ne possèdent pas de radio type CB. Aussi, l'aménagement de jonction sécuritaire entre l'axe principal et les routes secondaires est nécessaire.

Aussi, Ariane Phosphate, conjointement avec la zec Matin-Valin et la MRC, a identifié 17 jonctions qui devraient être aménagées afin d'assurer la sécurité des usagers. Il est important de noter que celles-ci ne concernent que la section comprise entre la route 172 à Saint-Fulgence et le km 83 de la route R0200. Comme il y a quelques options de routes alternatives, qui sont encore à l'étude, une fois que le tracé sera définitif, il sera nécessaire de compléter l'inventaire des jonctions d'importances.

## 6.4 Utilisation de la route R0253

Par ailleurs, la route R0253 plus à l'ouest dessert approximativement 1 190 villégiateurs, une pourvoirie, deux zecs et plusieurs infrastructures reliées à la production d'énergie hydroélectrique à partir de Saint-David-de-Falardeau. La route R0253 est positionnée de façon stratégique et constitue également une alternative et un lien logique de transport entre le Saguenay et le site minier du Lac à Paul. La MRC demande que cette route soit entretenue à l'année et qu'elle soit utilisée par Ariane Phosphate pour combler ses besoins associés à l'approvisionnement et au transport des travailleurs. Par ailleurs, cette route R0253 peut être utilisée comme route de contingence en situation d'urgence. La MRC a d'ailleurs transmis à Ariane Phosphate la résolution C-14-231, adoptée par le conseil le 12 août 2014, qui porte sur cette demande.

### **RECOMMANDATION 7**

La MRC demande à Ariane Phosphate d'octroyer un rôle stratégique à la route R0253. Elle doit constituer une voie alternative d'accès au milieu et au site minier depuis Saint-David-de-Falardeau. Considérant son état actuel, elle devra faire l'objet d'une mise à niveau. Elle favorisera ainsi une plus grande flexibilité et une sécurité accrue aux usagers, compte tenu de l'accroissement de la circulation lourde sur l'axe principal. Ariane Phosphate devra également prévoir son entretien hivernal.

## 6.5 Transport hivernal

Dans le contexte du développement d'une destination nordique sur le Massif des Monts-Valin et avec la création de sentiers de motoneige de calibre international l'accessibilité hivernale sur une route d'approximativement 237 km constitue un enjeu incontournable.

Il est important, sur le plan du tourisme et de la villégiature, de capitaliser sur l'arrivée de deux routes entretenues à l'année sur les Monts-Valin. De ce point de vue, le projet pourrait favoriser le développement de la destination nordique qui est l'une des orientations de la MRC.

La MRC a également une préoccupation pour l'harmonisation du transport minier et de l'activité de la motoneige qui s'avèrera nécessaire afin de s'assurer que les Monts-Valin demeureront une destination touristique nordique de calibre international. Cette harmonisation passe par la sécurité des utilisateurs. Présentement, nous assistons à l'alignement de dizaines de camionnettes,

parfois aux points stratégiques des départs de sentiers, malgré que des espaces de stationnement soient entretenus à des endroits stratégiques.

Le 8 avril 2015, une sortie terrain a été réalisée afin d'identifier les situations problématiques et les espaces de stationnement qui devront être entretenus afin d'assurer la sécurité des usagers. À cette étape, 34 sites problématiques ont été identifiés.

### **RECOMMANDATION 8**

La MRC demande à Ariane Phosphate que, dès que le tracé sera déterminé de façon définitive et que le chemin sera ouvert à l'année, prévoir d'autres espaces de stationnement le long du parcours afin d'assurer l'harmonisation entre l'activité de la motoneige et le transport du minerai.

Advenant que la route R0253 soit entretenue à l'année, il sera également nécessaire de prévoir des espaces de stationnement pour cette route pendant l'hiver.

## **7. ZONE DE TRANSPORT ET CAMPS DE RELAIS**

Dans la zone de transport correspondant à l'axe principal (R0251-R0253-R0201-R0200), le projet minier inclurait des relais routiers. L'un de ces relais serait situé dans le secteur du kilomètre 83 de la R0200. De tels relais sont aussi proposés au plan touristique. Toutefois, dans le cadre d'un projet industriel impliquant des activités intensives de transport, un tel relais pourrait impliquer aussi des activités de services industriels pour l'entretien de la flotte de camions au besoin et pour l'entretien de la route.

Un relais principal pourrait intégrer des activités d'hébergement, de restauration, des activités commerciales telles que dépanneur et station d'essence. En lien avec le projet, un tel relais pourrait aussi intégrer des fonctions associées au transport, à savoir garage d'entretien mécanique et installations reliées à l'entretien routier (ateliers, dépôt d'abrasifs, entreposage de machinerie, etc.). L'aménagement d'un tel relai devrait répondre à certains critères permettant d'en préserver l'image touristique. En conséquence, les usages davantage industriels devraient s'y intégrer adéquatement. Quant aux relais satellites, les fonctions dispensées y seraient moindres, s'articulant à la sécurité des usagers et à l'entretien routier.

## RECOMMANDATION 9

La MRC conçoit que le projet minier du Lac à Paul sera de nature à créer un marché sur une base annuelle et qu'en soutien d'un tel relais multifonctionnel il sera ainsi possible d'en faire bénéficier le secteur du tourisme et de la villégiature. La MRC demande donc une coordination avec le promoteur pour cette phase du projet afin de s'assurer que de part et d'autre l'ensemble des usages utiles y soit bien intégré.

## 8. CONCLUSION

En plus des bénéfices économiques provenant du site minier lui-même, le projet d'une mine d'apatite du Lac à Paul constitue également le fondement pour l'éclosion d'un carrefour stratégique et multisectoriel (industriel, commercial et touristique). Dans la perspective des retombées économiques envisageables par ce projet, la MRC compte entre autres se positionner dans la création d'une filière axée sur le transport tant forestier, minier que maritime et visera à maximiser les retombées du projet minier.

Compte tenu de l'ensemble des éléments soulevés précédemment, et dans la mesure que des ajustements et que des correctifs peuvent être apportés au projet, la MRC du Fjord-du-Saguenay informe le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qu'elle appuie le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul.

## Références

49<sup>e</sup> parallèle, *Le magazine du développement de ressources naturelles*, Volume 3, Numéro 1, Hiver 2014

Ariane phosphate, Projet de mine d'apatite du Lac à Paul, *Étude d'impact sur l'environnement-résumé*, Janvier 2015, 96 pages et annexes.

CLD du Fjord, *Répertoire des entreprises*, Document sans date, 80 pages.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, *Portrait régional / Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Hiver 2015, 12 pages.

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Description des opportunités dans le secteur minier, analyse du potentiel de régional et recommandations sur les stratégies en mettre en place*, Raymond Chabot Grant Thornton, avril 2015, 95 pages.

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Schéma d'aménagement et de développement révisé*, Mars 2012, 780 pages.

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Règlement de zonage numéro 15-332*, avril 2015.

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Rapport des mesures d'harmonisation prises par la MRC du Fjord-du-Saguenay afin de minimiser les impacts du projet Ariane phosphate sur la villégiature et les déplacements des usagers de la route*

MRC du Fjord-du-Saguenay, *Stratégie d'aménagement et conformité au schéma d'aménagement et de développement révisé*, Octobre 2014

Services Canada, *Perspectives sectorielles 2013-2015*, Saguenay-Lac-Saint-Jean, automne 2013, 25 pages.



